

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM566351, N°226702 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : Midi Libre - 30**

Date de parution : 12/12/2025

**Coût de l'annonce :**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Parution                       | 149,23 € HT |
| Justificatif(s) additionnel(s) | 2,80 € HT   |
| Frais techniques               | 10,00 € HT  |
| Montant TVA :                  | 32,41 €     |
| Total TTC :                    | 194,44 €    |

Fait à Montpellier, le 9 Décembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legale-online.fr](http://www.legale-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr); loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



226702

## **AVIS AU PUBLIC**

**Commune de Saint-Jean-de-Ceyrargues (30)**

### **Approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le conseil municipal de St Jean de CEYRARGUES a approuvé la révision générale du plan local d'urbanisme, l'application du droit de préemption urbain, ainsi que diverses délibérations connexes, qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal : obligation du permis de démolir, obligation de déclaration préalable pour les clôtures et les ravalements de façade.

Ces délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 9 décembre 2025.

Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le Géoportal de l'urbanisme.